

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 18 JUIN 1924

Rapport de la Commission des Finances, chargée de l'examen du Budget des Dotations pour l'exercice 1924.

(Voir les n^{os} 4-III, 73, 117, 118, 144 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 11 et 12 juin 1924 et le n^o 5-III du Sénat.)

Présents : MM. DE BAST, président-rapporteur ; FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST, LIEBAERT, SERRUYS et STRUYE.

MADAME, MESSIEURS,

Le projet du Budget des Dotations, distribué en octobre dernier, prévoyait, pour 1924, une dépense de 12,045,034 francs. Depuis, le Gouvernement a déposé des amendements représentant une majoration de 395,000 francs. Le Budget des Dotations pour l'exercice 1924 est ainsi porté à 12,491,534 fr.

Cette augmentation de crédit est justifiée :

1^o Par l'augmentation du traitement des membres de la Cour des Comptes : 14,400 francs, et par l'indemnité temporaire et mobile de vie chère, article 4 ;

2^o Par l'inscription d'un crédit de 56,000 francs pour le personnel du Sénat, et 77,000 francs pour le personnel de la Chambre, pour permettre le paiement de l'indemnité représentant le douzième du traitement, majoré des indemnités de résidence et familiale ;

3^o Par l'octroi d'indemnités temporaires et mobiles de vie chère, 85,000 francs pour le personnel du Sénat, et 113,000 francs pour celui de la Chambre, articles 2 et 3 ;

4^o Par l'octroi à la Cour des Comptes du douzième du traitement, augmenté des indemnités de résidence et familiale, 182,400 francs, article 9, nouveau.

Cette année, le Budget des Dotations clôture encore par une augmentation de 365,388 francs sur celui de 1923, et ce indépendamment des amendements déposés par le Gouvernement, qui ont pour conséquence de majorer de 395,000 francs le projet primitif déposé en octobre dernier.

Votre Commission des Finances rend hommage à M. le Premier Ministre, qui s'est consacré avec un zèle patriotique à cette tâche. Nous ne doutons pas qu'il continuera à résister aux exigences qui ne seraient pas complètement justifiées par une absolue nécessité.

Votre Commission des Finances m'a chargé de vous proposer, par 6 voix contre 3, d'adopter le Budget des Dotations, qui s'élève à 11,491,534 francs pour 1924.

Il a été voté par la Chambre, par 67 voix contre 55 et 1 abstention.

Le Président-Rapporteur,
CAMILLE DE BAST.